



INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TELECOMMUNICATIONS

I B P T

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'IBPT publie une comparaison des tarifs de télécommunications les moins chers sur le marché résidentiel en Belgique

Bruxelles, le 4 avril 2014 – A la demande du Vice-Premier Ministre Johan Vande Lanotte, l'IBPT a réalisé pour la seconde fois une comparaison des prix des produits de télécommunications en Belgique. La comparaison a été réalisée en date du 3 février 2014 et donne un aperçu des écarts de prix entre les plans tarifaires les moins chers des opérateurs de télécommunications sur les segments de marché suivants à cette même date: appels mobiles post-paid et pre-paid, téléphonie fixe, Internet fixe et offres groupées de type triple play.

En juillet 2013, l'IBPT a publié pour la première fois une étude comparative des prix des plans tarifaires des opérateurs de télécommunications en Belgique (sur le plan national). Cette étude avait déjà montré l'impact de la concurrence sur les prix des télécommunications, principalement au niveau de la téléphonie mobile.

L'IBPT a réitéré cet exercice concernant la situation sur le marché résiduel le 3 février 2014 sur la base des 305 plans tarifaires activés dans le simulateur tarifaire www.meilleurtarif.be. Pour les différents segments du marché (services mobiles post-paid et pre-paid, téléphonie fixe, Internet fixe et offres conjointes de type triple play), le plan tarifaire le moins cher de chaque opérateur a été comparé pour des profils d'utilisateur standard définis (par ex. une consommation faible, moyenne, intensive, etc.). Les promotions conditionnelles n'ont pas été prises en compte (par ex. être un nouveau client de l'opérateur, être déjà client de l'opérateur,...)

Ci-après figurent quelques-uns des résultats de l'étude réalisée sur la base d'une analyse des prix disponibles au 3 février 2014 (« instantané »).

Une différence de prix de près de 240 EUR sur une base annuelle (de 8 EUR à 27 EUR/mois) peut être observée entre les 15 plans tarifaires les moins chers, repris dans la comparaison pour une utilisation moyenne de la **téléphonie mobile** post-paid (120 minutes d'appel, 100 SMS et 50 MB). Pour une utilisation pre-paid moyenne (100 minutes d'appel et 150 SMS), la différence de prix est supérieure à 120 EUR par an (de 10 EUR à 21 EUR/mois). Les tarifs des appels internationaux et de l'itinérance internationale n'ont pas été pris en considération dans la comparaison.

Pour une utilisation faible à moyenne des **offres conjointes de produits de télécommunications** comprenant la téléphonie fixe, l'Internet (minimum 20 Mbps) et la télévision, l'on observe un écart de prix important de près de 20 EUR entre les 15 plans tarifaires les moins chers (de 46,76 EUR à 65,29 EUR/mois). Pour les consommateurs qui souhaitent une utilisation d'Internet moyennement plus intensive (minimum 50 Mbps), l'écart de prix est également de près de 20 EUR (de 57,05 EUR à 77,01 EUR).¹

¹ Il est recommandé aux utilisateurs xDSL dans cette catégorie de vérifier si la vitesse Internet disponible est effectivement supérieure à 50 Mbps avant de conclure un contrat.

Pour une utilisation moyenne d'**Internet** avec des exigences limitées en matière de vitesse (20 Mbps), la différence de prix entre les 15 offres les moins chères est de près de 40 EUR (de 28 EUR à 66,98 EUR/mois). Pour les consommateurs qui souhaitent un Internet plus rapide (minimum 50 Mbps), l'écart de prix est également de près de 25 EUR (de 29,08 EUR à 56,06 EUR).²

Le choix du prestataire de **téléphonie fixe** permet également de faire des économies importantes. La différence de prix sur une base mensuelle entre les plans tarifaires les moins chers pour une consommation moyenne pendant les heures creuses et le weekend atteint près de 10 EUR (de 23,53 EUR à 33,30 EUR/mois). A l'instar du service téléphonique basé sur l'Internet (VoIP), les tarifs des communications internationales n'ont pas été pris en considération dans la comparaison.

En résumé, l'on peut dire qu'en 2014, d'importants écarts de prix seront toujours perceptibles entre les offres les moins chères sur les différents segments de marché du secteur des télécommunications belge et que les consommateurs y gagnent à bien comparer les différentes formules tarifaires sur www.meilleurtarif.be.

Attention: L'étude prend uniquement en compte les promotions tarifaires qui s'appliquent à tous les utilisateurs (et non les promotions dont bénéficient par exemple uniquement les clients existants, ou inversement, les promotions dont bénéficient uniquement les nouveaux clients). L'étude compare uniquement le prix et non les autres caractéristiques éventuelles du service (ex. disponibilité du helpdesk). Et vu que le marché est très dynamique, la comparaison faite en date du 3 février 2014 peut rapidement changer en fonction des promotions et du lancement de nouveaux plans tarifaires.

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter:

Dirk Appelmans
Porte-parole
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: www.ibpt.be
IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tel. 02 226 88 88
Fax 02 226 88 77
info@ibpt.be

² Il est recommandé aux utilisateurs xDSL dans cette catégorie de vérifier si la vitesse Internet disponible est effectivement supérieure à 50 Mbps avant de conclure un contrat.